



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

11 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE JEUDI 11 FÉVRIER 2021, À DIX-SEPT HEURES (17 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Jocelyn Lapointe

Marie Tanguay

Mario Cantin

Claire Bossé

Diane Blais

Chantal Godin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE USAGÉE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (S19-002)
4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION, *PROJET DE RÈGLEMENT N°332 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°271 RELATIF AU STATIONNEMENT*
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont accusé réception de l'avis spécial de convocation;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a publié un avis public dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents et que Jocelyn Lapointe demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit l'avis de motion et la présentation du *Projet de règlement n°332 abrogeant le règlement n°271 relatif au stationnement*.

2021-033

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

3. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE USAGÉE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (S19-002)

CONSIDÉRANT l'incendie qui s'est déclaré dans le tableau de bord de l'actuelle unité d'urgence le 31 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de marque Grumman 1994 a été déclaré perte totale le 22 décembre dernier;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié sur Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 21 janvier 2021 pour l'achat d'une unité d'urgence usagée au fournisseur CAMIONS HÉLIE (2003) Inc.;

CONSIDÉRANT QU'à la fermeture de la période de propositions, le 8 février 2021, aucun autre fournisseur n'avait commandé le devis, ni formulé son intention de déposer une proposition;

CONSIDÉRANT QUE dans ces conditions, la Municipalité peut conclure un contrat de gré-à-gré avec le fournisseur CAMIONS HÉLIE (2003) Inc.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE PROCÉDER à l'achat d'une unité d'urgence usagée avec porteur Freighliner de l'année 2011 à CAMIONS HÉLIE (2003) Inc. au montant de 158 000 \$ avant taxes;

D'ÉQUIPER le véhicule avec les accessoires suivants : marche rétractable, flèche de signalisation, supports additionnels pour APRIA et deux lampes de scènes ajustables au montant total de 5 455 \$ avant taxes, selon la soumission du 10 février 2021;

D'ÉQUIPER le véhicule d'une radio UHF au montant de 760 \$ avant taxes, selon la soumission du 4 février 2021 de Novicom;

D'AFFECTER l'indemnité de l'assureur de 7 349 \$ à l'achat du nouveau camion;

D'AFFECTER le solde à l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'année 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents contractuels.

ADOPTÉE

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION, PROJET DE RÈGLEMENT N°332 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N°271 RELATIF AU STATIONNEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Jocelyn Lapointe qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le *Règlement n°332 abrogeant le règlement n°271 relatif au stationnement*. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur notre site Web et au bureau municipal pour consultation.

2021-035

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 17 h 06.

Président :

Secrétaire d'assemblée :